

**DECISION MUNICIPALE**  
**N° D24-011**

1-1

**Objet** : FOURNITURE LIVRES NON-SCOLAIRES, LIVRES-CASSETTES, LIVRES-CD DESTINES AUX PRETS AUX ABONNES DU SERVICE, ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE TOURNEFEUILLE – MARCHÉ 23-18 DGS

- LOT N° 1 : FOURNITURE DE NOUVEAUTES DE GRANDE DIFFUSION  
MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 19 000€ HT
- LOT N° 2 : FOURNITURE D'OUVRAGES DE FONDS ADULTES ET JEUNESSE – LIVRES SONORES  
MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 19 000€ HT
- LOT N° 3 : FOURNITURE DE LIVRES EN GROS CARACTERES  
MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 1 700€ HT
- LOT N° 4 : FOURNITURE DE BANDES DESSINEES ET MANGAS – FONDS ADULTES ET JEUNESSE  
MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 10 000€ HT
- LOT N° 5 : LIVRES DE MUSIQUE ET PARTITIONS  
MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 300€ HT

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

**VU** le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**D É C I D E**

**ARTICLE UN** : de retenir la société LA PREFACE pour les prestations du lot n°1 « Fourniture de nouveautés de grande diffusion » du marché cité en objet pour un montant maximum annuel de 19 000.00 € HT,

**ARTICLE DEUX** : de retenir la société OMBRES BLANCHES pour les prestations du lot n°2 « Fourniture d'ouvrages de fonds adultes et jeunesse – livres sonores » du marché cité en objet pour un montant maximum annuel de 19 000.00 € HT

**ARTICLE TROIS** : de retenir la société NLT LIBRAIRIE PRIVAT pour les prestations du lot n°3 « Livres en gros caractères : Secteur adultes » du marché cité en objet pour un montant maximum annuel de 1 700.00 € HT

**ARTICLE QUATRE** : de retenir la société La Préface pour les prestations du lot n°4 « Fourniture de Bandes Dessinées et mangas – Fonds adultes et jeunesse » du marché cité en objet pour un montant maximum annuel de 10 000.00 € HT

**ARTICLE CINQ** : de rendre le lot 5 infructueux pour absence d'offres

**ARTICLE SIX** : de signer les actes d'engagement liés à ce marché ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,  
Le 29 janvier 2024



Le Maire,

*Dominique Fouchier*  
Dominique Fouchier